Carnet du recensement

Données 2006

Guide méthodologique

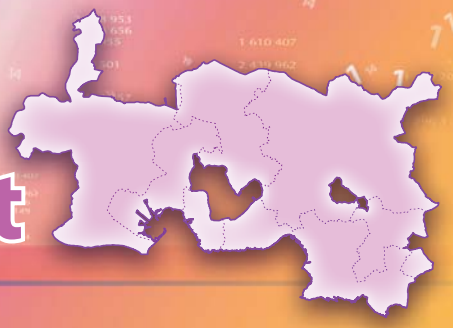

Métropoles

Au sujet des carnets du recensement…

Pour favoriser l'appropriation collective des grands constats livrés par le nouveau recensement dit ¨recensement rénové¨, l'Agam lance une nouvelle publication appelée ¨les carnets du recensement¨. Celle-ci comporte deux volets.

Le premier, nommé ¨synthèse¨, livre l'essentiel de l'information, un condensé de ce qui nous paraît fondamental de retenir. Cette synthèse correspond à la première vague de diffusion des données livrées par l'INSEE le 1er juillet 2009. Outre l'analyse des dynamiques territoriales à l'œuvre sur le territoire, elle traite les 6 thèmes suivants :

1 – âge et vieillissement
2 – ménages et familles
3 – logements
4 – population active
5 – emplois
6 –formation

En raison du nombre très élevé des données fournies, l'Agam a retenu 40 indicateurs clés qui ont permis de décortiquer l'information et d'en extraire l'essentiel. Et pour favoriser la compréhension des chiffres, elle a comparé chaque territoire étudié avec 6 autres qui présentent des caractéristiques similaires en termes de poids démographique. Plutôt que de livrer de nombreux chiffres, l'Agam a fait le choix de proposer une première lecture du recensement à travers ces indicateurs qui sont mentionnés dans le deuxième volet appelé ¨indicateurs clés¨.

Durant l'automne, l'Agam procédera à une deuxième vague de publications thématiques (économie, logement...) qui prendront plus en compte les spécificités communales (pour MPM et le pays d'Aubagne et de l'Etoile) et infra-communales pour Marseille (les arrondissements).

Enfin, après la livraison des données sur les migrations résidentielles et les navettes domicile-travail (prévue début octobre), les nouveaux numéros des carnets du recensement de l'Agam porteront sur ces deux dernières thématiques.

Au final, le lecteur dispose de deux niveaux de lecture :
- la synthèse qui livre l'essentiel de l'analyse,
- les indicateurs-clés pour repérer les spécificités du territoire.

(*) Par convention, les chiffres-clés publiés pour les territoires intercommunaux ont été calés sur les périmètres en vigueur au 1er janvier 2008.

Agence d'urbanisme de l'agglomération marseillaise
agam

Indicateurs : mode d'emploi

1-Indice de vieillissement général (IGV) : C'est un indice utilisé en démographie. Il est égal au nombre de personnes de 65 ans et plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans. Il sert à mesurer le vieillissement de la population et notamment le renouvellement des générations.

2-Indice de vieillissement des actifs (IVA) : Indice synthétique élaboré par l'Agam pour estimer le niveau de vieillissement de la population active. Il est égal au nombre d'actifs âgés de 45 à 65 ans pour 100 actifs âgés de 25 à 44 ans.

3-Indice de vieillissement des seniors (IVS) : Indice synthétique élaboré par l'Agam pour qualifier le niveau de vieillissement de la population âgée de plus de 65 ans. Il est égal au nombre de personnes âgées de 80 ans et plus (4e âge) pour 100 personnes âgées de 65 à 79 ans (seniors/3e âge).

4-Part des ménages avec familles : les ménages sont répartis en trois catégories : les personnes seules, les ménages sans famille (personnes vivant ensemble sans former un couple) et les ménages avec familles (couples avec ou sans enfants).

5-Dynamique du parc immobilier : indicateur élaboré par l'Agam pour comparer le dynamisme de croissance du parc immobilier selon les territoires. Il est égal au nombre de logements supplémentaires par an recensés pour 1000 habitants au cours de la période 1999-2006.

6-Part des logements vacants : Un logement vacant est un logement inoccupé au moment où s'effectue la campagne du recensement. Le taux de logements vacants est donc à considérer avec précaution. Il est souvent surestimé par rapport à la réalité. Il permet toutefois de faire des comparaisons avec les autres territoires.

7-Part des logements locatifs sociaux dits ¨HLM¨ : Les logements locatifs sociaux sont des logements appartenant à des organismes HLM (Habitation à Loyer Modéré) ou à d'autres bailleurs de logements sociaux (par exemple, logements détenus par les sociétés immobilières d'économie mixte - SEM) et qui sont soumis à la législation HLM pour la fixation de leur loyer ; les logements en dehors du champ des organismes de HLM mais pratiquant un loyer HLM. Attention, il s'agit ici de logements déclarés ¨sociaux¨ par les personnes recensées. Le taux de logements ¨HLM¨ du recensement est donc différent de celui retenu par la loi SRU. De plus, le parc social correspond ici aux logements occupés et ne prend pas en compte les vacants.

8-Niveau global de formation (NGF) : Pour comparer le niveau de formation entre territoires, l'Agam a élaboré un indice synthétique pour illustrer le niveau global de formation pour la population non scolarisée de 15 ans ou plus. Il s'inspire de l'enquête réalisée par le CEREQ sur le taux d'emploi des jeunes sortis du système éducatif en 2004, soit trois ans après la fin de leurs études. Une note a été affectée à chaque type de diplôme selon le barème suivant : 10 pour les diplômes de niveau supérieur (Masters, doctorats), 8 pour les niveaux ¨licences¨ (BAC +2 minimum), 6 pour les BAC, CAP et BEP, 2 pour les détenteurs du certificat d'étude ou les BEPC, 1 pour les personnes qui n'ont aucun diplôme. La note globale est pondérée selon le poids de chaque catégorie. Par exemple un territoire a un Niveau Global de Formation (NGF) de 10 si sa population est composée à 100% de personnes détentrices d'un diplôme supérieur et de 1 si elle est composée à 100% de personnes sans diplôme.

9-Ratio population très qualifiée/population peu qualifiée : Indice élaboré par l'Agam en complément du NGF. Il correspond à un indice des ¨extrêmes¨ ; il est égal au nombre de personnes (de plus de 15 ans) possédant au minimum un diplôme de niveau BAC +2 pour 100 personnes n'ayant aucun diplôme ou étant détentrices d'un BEP, d'un CEP ou d'un brevet des collèges.

10-Indicateur de concentration d'emplois : Il est égal au nombre d'emplois dans un territoire pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans le dit territoire (source INSEE).

11-Part et taux de chômage. Attention ! Il s'agit d'un taux déclaratif et non pas d'un taux de chômage officiel. En l'occurrence, ce sont les personnes qui déclarent être à la recherche d'un emploi sans être forcément enregistrées comme demandeurs d'emploi au bureau de l'emploi (ex-ANPE).

12-Indice de qualification de la population active (IQPA) : Indice de synthèse élaboré par l'Agam pour estimer le niveau de qualification de la population active à partir des catégories socioprofessionnelles. Il est égal au nombre d'actifs ayant un emploi de catégories cadres et professions intermédiaires et intellectuelles supérieures pour 100 actifs ayant un emploi appartenant à la catégorie ¨employés¨ ou ¨ouvriers¨.

13-Part des formes particulières d'emploi : Elle correspond à la part des emplois considérés comme précaires : CDD, intérim, emplois aidés, apprentissage, stages.

Sources : Recensement de la population, Insee - Réalisation Agam Septembre 2009

Carnet du recensement

Données 2006

Synthèse

Métropoles

Six ans après le premier appel à projets ¨coopération métropolitaine¨, l'Etat inscrit les métropoles au centre de la réforme territoriale inspirée par le rapport ¨Balladur¨. Cette nouvelle entrée en scène des métropoles concerne au premier chef l'aire métropolitaine centrée sur Marseille. Dans l'attente du projet de loi soumis au Conseil des Ministres, l'agAM propose un premier éclairage sur les principales évolutions à l'œuvre sur le territoire métropolitain actuel.

Métropoles Acte 1 : Retour sur l'appel à projets ¨coopération métropolitaine¨

L'appel à projets ¨coopération métropolitaine¨ a été décidé lors du CIADT du 18 décembre 2003. Son objectif : consolider le rayonnement des métropoles françaises au niveau européen et favoriser l'émergence de coopérations à l'échelle des métropoles françaises. Au plan local, le territoire d'appel à projet métropolitain regroupe 7 intercommunalités (voir détails dans ¨indicateurs-clés¨). Les travaux de préparation du projet métropolitain ont été engagés dès novembre 2005 et se sont concrétisés par des contributions dans cinq grands domaines : déplacements, enseignement supérieur et recherche, économie, environnement et habitat. Mais au-delà des thèmes, c'est une habitude de travail en commun qui a émergé notamment entre techniciens et élus, une connaissance partagée des dynamiques en cours sur ce territoire qui a progressé au service d'un projet métropolitain qui reste encore à construire à partir de ces différents acquis.

Métropoles Acte 2 : Les métropoles au cœur de la réforme territoriale

En Europe, régions et métropoles ont le vent en poupe. Depuis une dizaine d'années, l'ensemble des pays européens s'est engagé dans un processus de réforme territoriale. Suite aux travaux du rapport ¨Balladur¨ la France s'engage à son tour dans une réforme territoriale dont les métropoles constituent une mesure phare.

Le projet de loi est attendu dans les prochaines semaines. Avec cette réforme, les métropoles françaises entrent en scène et se mettent en ordre de bataille pour affronter une concurrence de plus en plus rude. Il s'agit pour les grandes agglomérations nationales de se mettre au diapason des métropoles étrangères. Petites sur l'échiquier international, moyennes sur la scène européenne, les principales agglomérations de l'hexagone sont invitées à jouer dans la cour des grands. Pour se faire, le projet de loi propose une nouvelle gouvernance plus adaptée à des modes de développement qui ignorent les frontières communales.

Dans le cadre de ce document, nous nous sommes calés sur ces 7 métropoles pour procéder à un exercice d'analyse comparative. Sans préjuger du périmètre des futures métropoles, nous avons retenu comme socles de comparaison les territoires qui se sont inscrits dans le processus de coopération métropolitaine lancé par la DIACT en 2003. C'est le cas pour 6 métropoles sur 7 : Aire métropolitaine de Lille, Espace métropolitain Loire-Bretagne, Aire métropolitaine toulousaine, Aire métropolitaine marseillaise, Métropole Côte d'Azur et Région Urbaine de Lyon. Pour Bordeaux, restée en marge de la démarche de coopération métropolitaine, nous avons retenu comme périmètre celui du Schéma de Cohérence Territoriale qui correspond à peu de chose près à celui de l'aire urbaine.

Ce carnet du recensement, consacré aux métropoles, constitue une première contribution destinée à apporter quelques éclairages sur notre espace métropolitain. Un prochain document Regards sur la Métropole cherchera à analyser plus dans le détail un certain nombre de grands indicateurs contribuant à mieux positionner la métropole et à asseoir les stratégies et orientations que les élus auront à définir pour donner un contenu et un sens à cette nouvelle approche territoriale que les citoyens ont déjà intégrée dans leurs déplacements, leurs choix résidentiels, leurs modes d'achat.

L'essentiel

Le territoire métropolitain compte 1 854 000 habitants en janvier 2006. L'accélération de la croissance démographique entre 1999 et 2006 s'accompagne d'une progression de l'emploi et d'une augmentation du parc de logements. De manière globale, pour chaque logement supplémentaire, on enregistre un habitant et un emploi de plus sur la métropole marseillaise.
Le rythme de croissance démographique du territoire est proche du rythme moyen calculé pour le panel (voir volet ¨indicateurs clés¨).

Pour chaque métropole, le nombre de ménages a progressé plus vite que le parc logement. Ces phénomènes conduisent à une diminution du nombre d'occupants par ménage dans toutes ces métropoles. Sous l'effet du vieillissement de la population, de la décohabitation, de plus en plus de personnes vivent seules. Toutefois, localement, la représentation des familles nombreuses demeure non négligeable même si les familles monoparentales progressent fortement.

L'analyse des indicateurs de fragilité socio-économiques (fort taux de chômage, faible concentration d'emploi, faiblesse du niveau de formation….) montre que les métropoles du Sud-Est (Marseille-Nice) sont concernées par les mêmes enjeux (vieillissement, formation...). A l'échelle des autres métropoles, la métropole lilloise semble souffrir de plusieurs handicaps. En revanche, la métropole toulousaine se situe en position plus favorable au regard de tels indicateurs.

Population et vieillissement

Malgré le vieillissement de la population, le territoire métropolitain bénéficie d'une bonne croissance démographique

La part des personnes âgées est plus importante dans les métropoles du Sud Est.

Dynamique démographique : le territoire métropolitain a gagné environ 95 000 habitants entre 1999 et 2006, soit près de 13 500 habitants de plus chaque année. Avec un taux de croissance annuel de +0,8%, le territoire métropolitain bénéficie d'une dynamique démographique notable répartie à parité égale entre le solde naturel et le solde migratoire. On note dans les autres métropoles des situations plus contrastées.

Dans la métropole de la Côte d'Azur, la croissance (+0,7%) est portée en totalité par le solde migratoire. Inversement, dans les espaces métropolitains de Lyon, de Lille et de Loire-Bretagne, ce sont les soldes naturels qui portent la croissance puisque ces trois territoires affichent des soldes migratoires négatifs.

Pyramide des âges et vieillissement : parmi les sept métropoles étudiées, celle de la Côte d'Azur est celle dont la population apparaît nettement la plus vieillissante. En 2006, on compte dans la métropole de la Côte d'Azur presque autant de personnes âgées de plus de 65 ans que de jeunes âgés de moins de 20 ans. Ce ratio, qui illustre le vieillissement de la population, est nettement moins élevé dans le territoire métropolitain où l'on compte 68 personnes âgées de plus de 65 ans pour 100 jeunes de moins de 20 ans. Toutefois, il apparaît plus fort que dans les 5 autres métropoles (voir encadré ci-dessous). Cette situation s'explique surtout par la part importante de la population âgée : un habitant sur six est âgé de 65 ans ou plus.

Comparaison faite avec les autres territoires, la métropole marseillaise se caractérise également par une moindre représentation des 15 à 29 ans, groupe d'âge qui réunit généralement les étudiants et les jeunes actifs. Si le découpage régional de l'enseignement supérieur entre deux académies (Aix-Marseille et Nice) peut en partie être responsable de cette situation, il ne suffit pas à expliquer la faiblesse de ce groupe d'âge dans le territoire métropolitain. Au regard de l'enjeu que représente aujourd'hui l'attractivité des jeunes actifs, c'est une question sur laquelle il faut prêter une certaine attention…

Composition des ménages et des familles : la proportion de personnes qui vivent seules progresse. Cette tendance se traduit par une diminution de la taille moyenne des ménages freinée localement par l'implantation de familles nombreuses. La période 1999 et 2006 est marquée par la confirmation de la progression en nombre et en proportion des familles monoparentales. Le territoire métropolitain constitue celui du panel sur lequel la proportion de ces familles monoparentales est la plus élevée (17,6 % en 2006). Ces évolutions de la structure familiale ne restent pas sans conséquence sur l'emploi des femmes. En effet, la très grande majorité des familles monoparentales est constituée d'une femme avec un ou plusieurs enfants.

Indice de vieillesse en 2006
(nombre de personnes de 65 ans et plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans)

Aire métropolitaine lilloise (partie française)	**51**
Aire métropolitaine marseillaise	**68**
Aire métropolitaine toulousaine	**65**
Agglomération bordelaise	**61**
Espace métropolitain Loire-Bretagne	**56**
Métropole Côte d'Azur	**97**
Région Urbaine Lyonnaise	**66**

Plus d'un ménage sur 5 ne possède pas de voiture

22 % de ménages de l'aire métropolitaine marseillaise ne possèdent pas de voiture. La métropole marseillaise se situe à un niveau moyen par rapport à celles du panel puisque que l'on observe notamment qu'un ménage sur 4 déclare le même niveau d'équipements sur la métropole Côte d'Azur, la région urbaine lyonnaise mais aussi sur l'aire métropolitaine lilloise (partie française). Entre 1999 et 2006, la part des ménages sans voiture a diminué dans chaque métropole.

Equipement des ménages en voiture : à l'échelle métropolitaine locale, 30 % des ménages possèdent 2 voitures ou plus. Cette proportion est plus importante que la proportion moyenne mesurée pour l'ensemble des métropoles. A titre de comparaison, 25 % des ménages déclarent un tel niveau d'équipement en voitures dans l'aire métropolitaine lilloise ou la région urbaine lyonnaise.

LOGEMENT

Le parc de logements de la métropole marseillaise croît de 8 600 logements supplémentaires par an

Entre 1999 et 2006, un rythme de croissance proche de celui des autres métropoles.

Près de 865 000 logements sont recensés en 2006 sur la métropole marseillaise. Le rythme de croissance du parc de logements de la métropole est proche du niveau moyen mesuré pour l'ensemble des métropoles. En termes de volume, les aires métropolitaines marseillaises et toulousaines enregistrent les progressions les plus soutenues avec plus de 8 600 logements de plus chaque année sur la période.

90 % des logements sont des résidences principales sur la métropole marseillaise. La métropole Côte d'azur, territoire à vocation touristique plus affirmée se singularise par une part plus forte de résidences secondaires par rapport aux autres métropoles du panel.

Le nombre de pièces par logement est variable selon les territoires. Le parc logement de l'aire métropolitaine lilloise (partie française) est composé à plus de 40 % de logements de 5 pièces ou plus. A l'échelle de la métropole marseillaise ou de la région urbaine lyonnaise, ces ¨grands logements¨ représentent un peu plus d'un logement sur 5. Un ménage sur deux est propriétaire de la résidence principale qu'il occupe soit davantage que sur l'aire métropolitaine toulousaine ou la région urbaine lyonnaise.

UNE PROPORTION MASSIVE D'APPARTEMENTS SUR LA MÉTROPOLE MARSEILLAISE

La part des appartements (ou à l'inverse des maisons) constitue un indicateur discriminant pour apprécier la composition du parc de logements entre métropoles. Plus de 62 % de ce parc est composé d'appartements sur la métropole marseillaise soit un niveau moindre que celui mesuré pour les métropoles de Nice ou de Lyon (près d'un logement sur 4). En revanche, on dénombre 30 % d'appartements sur l'aire métropolitaine lilloise.

EMPLOI

Pas d'effet rattrapage par rapport aux métropoles

En 2006, le territoire métropolitain demeure un territoire à faible densité d'emplois. La progression de l'emploi observée (+15%) est similaire à celle des autres métropoles. De fait, il n'y a pas eu d'effet de rattrapage . . .

En 2006, le territoire métropolitain comptait 728 000 emplois soit 95 000 emplois de plus qu'en 1999. Malgré une progression de 15% des emplois entre 1999 et 2006, le territoire métropolitain présente un indicateur de concentration d'emplois qui apparaît faible par rapport aux autres métropoles. Avec 104 emplois pour 100 actifs ayant un emploi, il fait à peine mieux que la métropole Côte d'Azur (99) qui ferme la marche. Les métropoles les mieux pourvues (Lyon, Toulouse, Loire-Bretagne) affichent des indicateurs de l'ordre de 120. Il faudrait 110 000 emplois de plus dans le territoire métropolitain pour atteindre le niveau de l'indicateur de la région urbaine lyonnaise (indicateur =120).

La structure de l'emploi du territoire métropolitain comporte deux spécificités : les emplois industriels et ceux liés aux services aux entreprises sont proportionnellement moins nombreux que dans les autres métropoles. En termes d'évolution, on constate que la désindustrialisation n'a pas entamé le potentiel d'emplois du territoire métropolitain qui reste stable (80 000 emplois) alors que l'emploi industriel régresse sensiblement dans les autres métropoles (-17% en volume entre 1999 et 2006). Inversement, le différentiel de la part des emplois liés aux services aux entreprises s'est légèrement accru entre 1999 et 2006.

EMPLOI TERTIAIRE : UNE IMPLANTATION PLUS AFFIRMÉE DANS LES MÉTROPOLES MÉDITERRANÉENNES

La dimension tertiaire de l'emploi concerne toutes les métropoles à hauteur d'environ 80 % des emplois du territoire. Les métropoles niçoise et marseillaise s'inscrivent comme celles sur lesquelles cette dimension tertiaire s'y trouve la plus affirmée (respectivement 84 % et 82 % de l'emploi). A l'inverse, les emplois industriels y sont moins implantés. Ces emplois industriels représentent 1 emploi sur 9 pour la métropole marseillaise et 1 emploi sur 12 pour métropole Côte d'Azur quant à la même date, l'industrie pèse pour près d'un 1 emploi sur 7 dans la métropole lilloise

POPULATION ACTIVE

Le niveau élevé du taux de chômage demeure le principal problème du territoire métropolitain

Une situation liée à la faiblesse structurelle de l'emploi.

La métropole lilloise et le territoire métropolitain pâtissent tous d'un taux de chômage nettement supérieur aux autres métropoles. Toute proportion gardée, il y a un tiers de chômeurs en plus dans ces deux métropoles qui affichent des taux de chômage 4 à 5 points au-dessus de la moyenne.

A l'échelle de l'aire marseillaise, le déficit d'emplois et le faible niveau de formation sont les principales causes de cette situation difficile. En revanche, le taux d'emploi précaire de la métropole est plus faible que la moyenne et sensiblement moins élevé que celui de la métropole lilloise qui atteint 15%.

La structure de la population active ayant un emploi est proche de celle de l'ensemble des autres métropoles. Le ratio entre les catégories socioprofessionnelles aisées (cadres et professions libérales) et celles des catégories socioprofessionnelles "modestes" (ouvriers et employés) n'est supérieur à 1 que dans deux métropoles : Toulouse (1,12) et Lyon (1,01). Dans le territoire métropolitain, ce ratio est de 0,93 soit un rapport du même ordre que celui observé dans le reste des métropoles à l'exception de celle de Lille (0,73).

LES FORMES PARTICULIÈRES D'EMPLOI MOINS REPRÉSENTÉES SUR LA MÉTROPOLE MARSEILLAISE

13,4 % des actifs occupés de la métropole marseillaise occupent un emploi considéré comme précaire : CDD, intérim, emplois aidés, apprentissage, stages. Après Métropole Côte d'azur, la métropole marseillaise est celle qui se caractérise par une moindre représentation de ces formes particulières d'emploi. L'implantation plus modeste de l'emploi industriel (secteur d'activité ayant davantage recours à l'intérim notamment) dans le tissu économique de ces métropoles peut expliquer en partie cette situation.

FORMATION

Plus d'un adulte sur cinq ne possède aucun diplôme

Le niveau des taux de scolarisation pour les plus jeunes comme pour les jeunes adultes interpellent. La qualification de la population s'inscrit comme un enjeu fort de développement pour la métropole.

Niveau global de formation : le niveau global de formation du territoire métropolitain est assez faible. Il est proche de celui de la métropole Côte d'Azur. Seule la métropole lilloise affiche un niveau de formation plus bas. Les métropoles bordelaise, toulousaine et lyonnaise possèdent une population sensiblement plus qualifiée.

Scolarisation : le taux de scolarisation mesuré à l'échelle de la métropole marseillaise est moins élevé que celui des autres métropoles chez les plus jeunes (2 à 5 ans) comme chez les jeunes adultes (18 à 24 ans). Le niveau de scolarisation des 18 à 24 ans (57,5 %) interpelle quant à la propension des jeunes à poursuivre une formation de l'enseignement supérieur.

Niveau de diplôme : 22 % de la population adulte de 15 ans ou plus ne possèdent aucun diplôme. La métropole marseillaise et l'aire métropolitaine lilloise se caractérisent par une part d'adultes sans diplôme plus importante. A l'inverse, un adulte sur 4 possède un diplôme équivalent ou supérieur à un bac + 2 sur la métropole marseillaise..

RENFORCER L'ACCÈS À LA FORMATION ET AMÉLIORER LA POURSUITE D'ÉTUDES : ENJEUX POUR PLUSIEURS MÉTROPOLES

Plusieurs métropoles (Lille, Marseille, Nice) sont particulièrement exposées aux enjeux de la qualification de leur population. La part des adultes sans diplôme est significative sur ces territoires. Environ, un adulte sur 5 ne possède aucun diplôme sur ces territoires. Ce constat explique le faible niveau du ratio population qualifiée/population peu qualifiée de ces mêmes métropoles. L'aire métropolitaine toulousaine se caractérise par le ratio population très qualifiée/population peu qualifiée le plus élevé du panel.

Agence d'urbanisme de l'agglomération marseillaise (Pôle RDU)
Louvre et paix - 49, la canebière - BP 41 858 - 13222 Marseille Cedex 01
Tél : 04 88 91 92 90 - Télécopie : 04 88 91 92 66 - e-mail : agam@agam.org - http://www.agam.org

Sources : Recensement de la population, Insee - Réalisation Septembre 2009

Carnet du recensement

Données 2006

Indicateurs clés

Métropoles

Le nouveau recensement

Le nouveau recensement de la population, unique au monde dans sa conception, utilise une méthode de collecte complètement transformée. Il développe des concepts remaniés qui impliquent des précautions d'usage dans l'interprétation des chiffres. C'est pourquoi dans cette publication nous avons privilégié les comparaisons avec d'autres territoires.

Une méthode transformée : fini le recensement exhaustif tous les 8 ou 9 ans, place désormais au recensement rénové tous les ans. Pour cela, l'INSEE a mis en place un nouveau système de collecte distinct du recensement général de la population qui se caractérisait par une enquête exhaustive à une même date donnée dans la France entière. A présent, la collecte est organisée sur un cycle de 5 ans. Elle est différente selon la taille des communes. Les communes de moins de 10 000 habitants sont enquêtées exhaustivement tous les 5 ans tandis que les communes de plus de 10 000 habitants sont enquêtées par sondage sur un cycle de 5 ans.

Des concepts remaniés : Cette nouvelle méthode s'accompagne de changements de concepts afin de mieux identifier certains publics. Ces modifications concernent surtout la population active, la structure par âge et les migrations résidentielles. Elles peuvent limiter les comparaisons avec les résultats des recensements précédents.

Principales précautions d'usage dans l'interprétation des chiffres

Comme pour le recensement de 1999, les taux de chômage et de logements sociaux sont déclaratifs et ne peuvent pas être assimilés à des indicateurs `officiels´ (voir plus de détails dans le document annexe). L'élargissement en 2006 du concept de population active (intégration des retraités et des étudiants ayant une activité) ne permet pas de mesurer son évolution entre 1999 et 2006.

Comparer pour mieux comprendre

Le produit `grand public´ de l'INSEE, dit les `chiffres clés´, ne comporte pas moins de 1 100 chiffres par territoire. Pour faciliter l'appropriation des résultats, l'Agam a déterminé 70 indicateurs qui concernent l'ensemble des thèmes couverts par le recensement (voir document annexe pour les indicateurs nécessitant des précisions). Pour mieux comprendre ces indicateurs, ils ont été comparés avec 6 autres territoires de projet (voir carte ci-dessous). Les 50 indicateurs sont passés au crible de l'analyse comparative tant en situation en 2006 (dernière page).

Les territoires de comparaison

Septembre 2009

Agence d'urbanisme de l'agglomération marseillaise
agam

AIRE MÉTROPOLITAINE LILLOISE (partie française)	POPULATION 2006
CU de Lille Métropole	1 107 862
CA de Cambrai	62 213
CA Maubeuge Val de la Sambre	99 501
CA de la Porte du Hainaut	147 083
CC Cœur d'Ostrevent	72 183
CA de Valenciennes Métropole	191 024
CA du Douaisis	152 577
CA d'Hénin Carvin	124 580
CA de Lens - Liévin	246 097
CC de Noeux et Environs	17 926
CC Artois Lys	33 963
CC de l'Artois	6 819
CU d'Arras	91 438
CC Artois Flandres	17 315

ESPACE MÉTRPOLITAZIN LOIRE-BRETAGNE	POPULATION 2006
CU de Brest Métropole Océane	210 117
CA Rennes Métropole	386 066
CU Nantes Métropole	579 131
CA Région Nazairienne et de l'Estuaire (la CARENE)	116 519
CA Angers Loire Métropole	265 386

RÉGION URBAINE LYONNAISE	POPULATION 2006
CA de Bourg en Bresse	69 602
CA le Grand Roanne	68 190
CA de Saint Etienne Métropole	378 754
CU de Lyon (Grand Lyon)	1 253 178

AGGLOMÉRATION BORDELAISE	POPULATION 2006
CU de Bordeaux	702 522
CC Cestas Canéjan	21 789
CC du Vallon de l'Artolie	8 436
CC du Créonnais	10 475
CC du secteur de Saint Loubes	23 236
CC de Montesquieu	34 919
CC des Coteaux Bordelais	15 859
CC des Portes de l'Entre Deux Mers	14 115
CC Médoc Estuaire	23 088

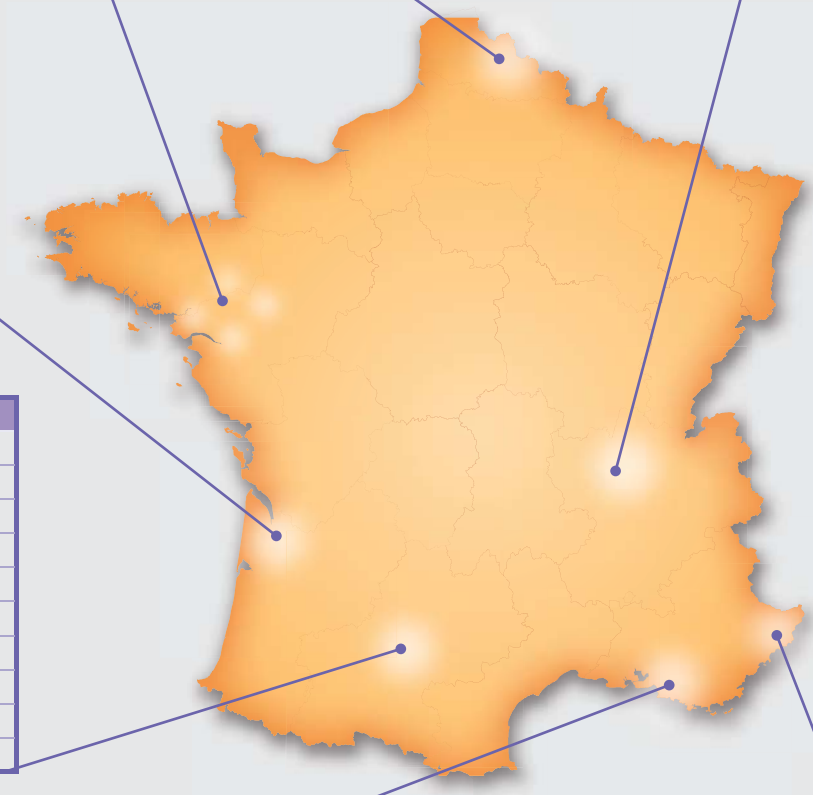

AIRE MÉTROPOLITAINE TOULOUSAINE	POPULATION 2006
CC du Pays de Foix	20 245
CC du Pays de Pamiers	23 091
CU du Grand Toulouse	651 585
CA Sicoval	63 754
CA du Muretin	69 012
CC de la Save au Touch	32 759
CC du Grand Auch	29 801
CA de Castres Mazamet	79 879
CA de l'Albigeois	78 888
CA du Pays de Montauban et des Trois Rivières	62 278

AIRE MÉTROPOLITAINE MARSEILLAISE	POPULATION 2006
SAN Ouest Provence	96 161
CA Salon-Etang de Berre-Durance	131 512
CA du Pays d'Aubagne et de l'Etoile	100 283
CA du Pays d'Aix-en-Provence	354 661
CU Marseille Provence Métropole	1 023 972
CA de l'Ouest de l'Étang de Berre	69 209
CA Arles - Crau - Camargue - Montagnette	78 449

MÉTROPÔLE CÔTÉ D'AZUR	POPULATION 2006
CA du Moyen Pays Provençal - Pôle Azur Provence	72 814
CA de la Riviera Française	66 913
CU Nice - Côte d'Azur	512 160
CA de Sophia Antipolis	175 040

Les chiffres clés

POPULATION	POPULATION 2006	EVOLUTION DU NOMBRE D'HABITANTS PAR AN ENTRE 1999 ET 2006	PART DES 65 ANS ET +	INDICE DE JEUNESSE	PART MÉNAGES D'UNE PERSONNE	PART FAMILLES MONOPARENTALES
SAN Ouest Provence	96 161	1 097	13,2	49,6	25,7	14,1
CA Salon-Etang de Berre-Durance	131 512	1 381	15,1	57,9	26,1	13,2
CA du Pays d'Aubagne et de l'Etoile	100 283	1 137	16,1	63,8	26,0	14,1
CA du Pays d'Aix-en-Provence	354 661	3 144	15,2	62,2	32,9	14,8
CU Marseille Provence Métropole	1 023 972	6 029	17,8	73,0	36,9	20,2
CA de l'Ouest de l'Étang de Berre	69 209	510	17,4	73,6	30,6	16,5
CA Arles - Crau - Camargue - Montagnette	78 449	359	18,1	75,0	33,0	16,2
Territoire métropolitain	1 854 247	13 657	16,8	68,1	33,9	17,6

Source : recensement 2006 INSEE

LOGEMENTS RÉSIDENCES PRINCIPALES	NOMBRE DE LOGEMENTS 2006	EVOLUTION DU NOMBRE DE LOGEMENTS PAR AN ENTRE 1999 ET 2006	PART DES RÉSIDENCES PRINCIPALES	PART DES PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS	PART DES RÉSIDENCES DE 1 ET 2 PIÈCES	PART DES APPARTEMENTS
SAN Ouest Provence	40 207	604	94,1	51,9	9,3	41,3
CA Salon-Etang de Berre-Durance	56 349	910	91,8	59,1	10,8	35,1
CA du Pays d'Aubagne et de l'Etoile	42 394	648	92,4	59,1	13,7	41,1
CA du Pays d'Aix-en-Provence	162 614	2 323	92,0	53,3	21,0	49,3
CU Marseille Provence Métropole	493 870	3 489	90,2	47,5	24,7	75,2
CA de l'Ouest de l'Étang de Berre	32 005	246	90,9	47,2	14,7	55,1
CA Arles - Crau - Camargue - Montagnette	37 182	418	89,9	51,2	15,5	39,4
Territoire métropolitain	864 621	8 638	90,9	50,3	21,0	62,2

Source : recensement 2006 INSEE

EMPLOI POPULATION ACTIVE	NOMBRE D'EMPLOIS EN 2006	EVOLUTION DU NOMBRE D'EMPLOIS PAR AN ENTRE 1999 ET 2006	INDICE DE CONCENTRATION D'EMPLOI	PART DES CADRES ET PROFESSIONS INTERMÉDIAIRES	PART DES FORMES PARTICULIÈRES D'EMPLOI PARMI LES ACTIFS OCCUPÉS	PART DES NON SALARIÉS
SAN Ouest Provence	40 963	820	104,2	39,4	14,9	7,4
CA Salon-Etang de Berre-Durance	42 529	641	79,3	37,8	13,5	10,6
CA du Pays d'Aubagne et de l'Etoile	33 375	695	83	40,1	12,2	11,6
CA du Pays d'Aix-en-Provence	163 793	4 519	113,4	48,2	12,4	12,8
CU Marseille Provence Métropole	392 700	6 313	107,6	46,6	13,6	11,4
CA de l'Ouest de l'Étang de Berre	25 177	269	/	39,7	15,1	8,2
CA Arles - Crau - Camargue - Montagnette	29 867	352	104,6	34,7	13,9	14,4
Territoire métropolitain	728 404	13 609	/	45,0	13,4	11,4

Source : recensement 2006 INSEE

Métropoles - Indicateurs Clés

THÈMES		INDICATEURS	SOUS-REPRÉSENTATION	SUR-REPRÉSENTATION
Dynamiques démographiques		Taux annuel de croissance		
		Variation due au solde naturel		
		Variation due au solde migratoire		
		Part des emménagés récents		
Population et viellissement		Part des personnes âgées (65 ans et plus)		
		Part des 75 ans et + (4e âge)		
		Part des adultes (20 à 65 ans)		
		Part des jeunes (moins de 20 ans)		
	1	Indice global de vieillissement (IGV)		
	2	Indice de vieillissement des actifs (IVA)		
	3	Indice de vieillissement des seniors (IVS)		
		Part des ménages d'une personne		
	4	Part des ménages avec familles		
		Part des familles nombreuses (4 enfants ou plus)		
		Part des familles monoparentales		
		part des ménages sans voiture		
		Part des ménages possédant 2 voitures et +		
Logements	5	Dynamique du parc immobilier		
		Part des résidences principales		
	6	Part des logements vacants		
		Part des résidences secondaires et des logements occasionnels		
		Part des maisons		
		Part des propriétaires occupants		
	7	Part des locataires secteur social		
		Part des petits logements (Type 1 et 2)		
		Part des grands logements (types 5 et +)		
Formation et diplômes		Part des élèves et des étudiants		
		Taux de scolarisation en maternelle (2-5 ans)		
		Taux de scolarisation des 18 à 24 ans		
	8	Niveau global de formation (NGF)		
	9	Ratio Population très qualifiée/ Population peu qualifée		
		Part des sans diplômes		
		Part des diplômes de niveau supérieur (>Bac + 2)		
Emplois	10	Indicateur de concentration d'emplois		
		Part des emplois liés à l'agriculture		
		Part des emplois liés à l'industrie		
		Part des emplois liés à la construction		
		Part des emplois liés au commerce		
		Part des emplois liés aux services aux entreprises		
		Part des emplois liés aux services aux personnes		
Population active et conditions d'emploi		Part des actifs ayant un emploi		
	11	Part des chômeurs		
		Taux d'emploi des femmes		
		Taux d'emploi des 15-24 ans		
		Part des non-salariés		
	12	Indice de qualification de la population active (IQPA)		
		Part des cadres et professions intellectuelles supérieures		
		Part des cadres et professions intermédiaires		
		Part des employés		
		Part des ouvriers		
	13	Part des formes particulières d'emplois (emplois précaires)		
		Part des actifs à temps partiel		

Sur-représentation — Forte / Moyenne

Dans la moyenne

Sous-représentation — moyenne / forte

1 à 13 Voir explication des indicateurs dans le document annexe "Au sujet des carnets du recensement

→*Indicateurs calculés à partir des données du recensement de la population de 2006 (sources : INSEE)*

Sources : Recensement de la population, Insee - Réalisation Agam Septembre 2009

Agence d'urbanisme de l'agglomération marseillaise (Pôle RDU et COM)
Louvre et paix - 49, la canebière - BP 41 858 - 13222 Marseille Cedex 01
Tél : 04 88 91 92 90 - Télécopie : 04 88 91 92 66 - e-mail : agam@agam.org - http://www.agam.org